

Garantie et Responsabilité :

PURFLUX garantit à l'utilisateur final non professionnel, pendant une période de deux ans (pour un acheteur dans un pays membre de l'Union Européenne) à compter de la date d'acquisition initiale, que les filtres neufs de nos marques sont exempts de défauts matériels et de fabrication, sous réserve du respect des recommandations spécifiques de montage, entretien et utilisation de PURFLUX et des constructeurs des véhicules sur lesquels les filtres sont installés. Les utilisateurs finaux professionnels, les distributeurs et les revendeurs bénéficient d'une garantie similaire suivant les termes des Conditions Générales de Vente de PURFLUX.

La garantie PURFLUX ne couvre pas :

- Les dommages résultant de la non-observation des recommandations PURFLUX et des constructeurs, d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, d'un mauvais montage ou tentatives d'ouverture, de réparation ou de modification des filtres ;
- Les dommages résultant de la non-adéquation des filtres aux spécifications des véhicules fournies par les constructeurs ;
- Les rayures, égratignures et plus généralement les dommages causés aux parties extérieures des filtres dont l'endommagement ne nuit pas au bon fonctionnement ;
- L'usure ou les effets prolongés de l'exploitation des filtres tels qu'encrassement, oxydation, corrosion ;
- Les dommages résultant de fait extérieurs, incidents et accidents de toute nature et plus généralement les dommages dont l'origine serait postérieure à la date d'acquisition initiale.

SECURITE ET RECOMMANDATIONS

Les filtres PURFLUX ne doivent être utilisés qu'en conformité avec les spécifications et recommandations d'utilisation et de montage de PURFLUX et en conformité avec celles des constructeurs de véhicules sur lesquels ils sont installés, notamment en ce qui concerne les opérations de remplacement des filtres, de vidange et changement d'huile. Les filtres ne doivent pas être démontés, exposés à un risque d'inflammation ou de détérioration, tel qu'une flamme ou un objet pointu ou une surface tranchante. L'inflammation ou la détérioration de certains filtres peut avoir pour conséquence l'émission de substances toxiques et/ou oxydantes. Lors du montage des filtres, les véhicules doivent impérativement être à l'arrêt et immobilisés, et le contact moteur coupé depuis un laps de temps suffisant pour que la température du moteur ne comporte aucun risque de brûlure. Le montage doit être effectué avec des outils appropriés et ne doit pas comporter de forçage ou de déformation aussi bien des filtres que des parties des véhicules sur lesquelles ils sont montés. Après montage, il convient de vérifier l'absence de fuites. Le remplacement du filtre doit être effectué impérativement moteur éteint.

La vérification doit être faite moteur tournant à température normale. La présence de fuites peut avoir pour conséquence une panne de moteur et/ou un accident de circulation. En cas de doute ou de difficulté lié au choix ou au montage d'un filtre PURFLUX n'hésitez pas à contacter votre distributeur agréé.

PURFLUX Filtration S.A.S.

Siège Social
Immeuble Renaissance
1, avenue Claude Monet
78280 Guyancourt - France

S.A.S. au capital de 148.514.934,57 Euros
R.C.S. Versailles 642020390
TVA FR82 642020390
www.purfluxgroup.com

